



Rapport d'activité

Septembre 2015

FMR, un événement festif dans un lieu nocturne éphémère

13 juin 2015 - promenade de l'Observatoire

Évaluation par des jeunes organisateurs des différentes étapes de réalisation d'une manifestation festive publique sur la base d'un exemple concret



Ce rapport d'activité a été rédigé par le comité exécutif du collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, sur mandat de l'assemblée des délégués. Ce comité avait pris en charge l'organisation de l'évènement en question au travers d'une association créée pour l'occasion.

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
Pourquoi un rapport?	3
Présentation du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée.....	3
Buts de notre démarche	3
Présentation de notre évènement	4
ANALYSES THEMATIQUES.....	5
i. Financements.....	5
ii. Autorisations.....	7
iii. Contacts avec les Autorités.....	9
iv. Sensibilisation.....	10
CONCLUSION.....	11
REMERCIEMENTS.....	12

CONTACTS

collectif nocturne

% GLAJ-GE, 5 rue du Village-Suisse

1205 Genève

collectif.vie.nocturne@gmail.com

Adrien Rufener, Président : 076 383 54 57

Adrien Thuillé, Trésorier : +33 647 05 22 92

INTRODUCTION

Pourquoi un rapport?

Dès la création du *Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée* (17 février 2015) est née l'idée d'une double action: le lancement d'une pétition et la réalisation d'un événement nocturne symbolique. Ce dossier relate l'expérience de l'organisation rapide de cet événement *par des jeunes pour des jeunes*. Il met en avant les différentes étapes nécessaires à sa réalisation en évaluant les éléments encourageants ou au contraire décourageants dans cette entreprise. Par ce rapport, nous espérons sensibiliser aux difficultés rencontrées par des jeunes organisateurs dans le contexte événementiel actuel et faire des propositions pour en améliorer les conditions cadres.

Présentation du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée

Le premier appel à un rassemblement associatif a été initié par le Parlement des Jeunes Genevois à la fin de l'année 2014. En l'espace de quelques mois, 35 associations vont se réunir sous une bannière commune de défense des intérêts des jeunes en matière de vie nocturne. Tout de suite, le caractère non-partisan du mouvement associatif s'impose comme un principe fondamental, le but étant de défendre l'intérêt des jeunes. Après s'être constitué officiellement le 17 février 2015 et avoir lancé sa pétition le 17 mars 2015, l'événement F.M.R. a été organisé le 13 juin dernier. L'ensemble des décisions sont discutées, puis votées en Assemblées des délégués (représentants des associations membres), et le suivi est assuré par le comité exécutif, composé de 4 personnes engagées à titre individuel.

Buts de notre démarche

Plusieurs buts justifiaient la volonté d'organiser un événement :

- Organiser un projet festif à la fin de l'année scolaire/académique ;
- Mettre en avant les côtés bénéfiques d'une vie nocturne dans un cadre adéquat, en transformant un espace souvent abandonné à de la consommation sauvage par défaut en un lieu adapté à la culture nocturne ;
- Revendiquer symboliquement un lieu pour la culture nocturne dans un contexte de manque global ;
- Expérimenter une organisation d'événement dans le but de baser sur cette expérience des revendications en vue d'une organisation facilitée et rapide d'événements publics par des jeunes organisateurs.

Présentation de notre événement

Le concept consistait en une fin d'après-midi et soirée à la promenade de l'Observatoire où des groupes de musiques se sont produits, présentant une diversité de styles musicaux, du rock à la musique électronique. L'entrée, quant à elle, était libre. Le budget s'est élevé à environ 8000.- et sa présentation dans les grandes lignes figure dans les annexes¹, tout comme un article de presse relatant notre manifestation². Nous évaluons le public à environ 400 personnes sur l'ensemble de la manifestation, ce qui correspondait à nos attentes, malgré la météo incertaine du jour-même.

Alors que l'installation et la désinstallation, tout comme le transport du matériel, ont été réalisés par une équipe d'une dizaine de bénévoles, ces derniers se sont aussi illustrés dans leur bonne gestion de la buvette qui a servi de la restauration chaude rapide, des sodas, de la bière et du vin. Les prix étaient légèrement supérieurs au prix coûtant et les bénévoles disposaient d'un rabais. La présence de stands de prévention (FEGPA) ainsi que d'autres associations, comme l'association pour la reconversion des Vernets, est à relever.



¹ Cf. annexe n°1

² Cf. annexe n°2

ANALYSES THEMATIQUES

Ce chapitre consiste en un bref compte-rendu analytique de nos démarches. Il est basé sur des éléments concrets de notre manifestation et selon notre point de vue de jeunes organisateurs d'un événement.

i. Financements

Des **demandes de subvention** ont été envoyées entre le 28 avril et le 3 mai, soit environ un mois et demi avant le jour J ; elles ont été adressées à l'ensemble des Conseils Administratifs des communes genevoises ainsi qu'auprès du Fond jeunesse (DIP) et d'autres institutions privées. Nous avons reçu, pour la grande majorité des institutions, une réponse rapide et claire. Qu'elle soit positive ou négative, cela doit continuer à être la règle. Les motifs de motivation d'un refus restent, le cas échéant, toujours très basiques voire inexistants et n'indiquent pas des propositions d'améliorations pour obtenir un appui futur: ce point pourrait être amélioré par un certain nombre d'institutions.

Concernant le **temps de traitement**, il peut varier grandement. Alors que les réponses les plus rapides sont arrivées moins de 2 semaines après nos demandes, d'autres ont pris près de 4 fois plus de temps ; certaines d'entre elles sont même arrivées jusqu'à plusieurs semaines après l'évènement(!), créant des difficultés évidentes dans la planification budgétaire. Ces décisions doivent pouvoir être prises dans des délais brefs ; nous considérons, sur la base notamment des réponses que nous avons reçues, que cela est possible et souhaitable.

Les documents exigés avant le traitement de la demande (statuts, comptes et autres documents) doivent par ailleurs être sollicités avant l'examen de la demande par les Autorités compétentes. Une mauvaise illustration que nous relevons est une institution publique qui nous a accusé réception de notre demande dans une première lettre, en annonçant son traitement en juin. Par la suite, une demande de complément - nos statuts - nous a été adressée dans une lettre datée de juillet, avant de procéder à l'examen de notre demande. Ceci implique une longue procédure, des coûts administratifs élevés, et près de trois mois après le dépôt de la demande, cette dernière n'est pas prête d'être traitée.

Egalement relatif au temps de traitement, **l'espace temporel entre la confirmation écrite de la promesse de don et le virement financier effectif** subit également de grandes

différences entre les acteurs, de quelques jours pour certains à plusieurs semaines pour d'autres. Une application rapide du virement permet une marge de manœuvre budgétaire fortement appréciable; nous invitons en particulier les institutions publiques à en prendre note, notamment pour faciliter le cas échéant les contacts entre les services décisionnels et comptables des institutions en question.

Relevons également la **grande imprévision budgétaire** qui a cours dans l'événementiel, d'autant plus s'il s'agit de la première édition d'une manifestation. Elle est expliquée par des facteurs tels que:

Pour les dépenses:

- le nombre de personnes attendues ;
- les émoluments des demandes d'autorisations, jamais indiqués avant la réponse de l'Autorité en question ;
- les adaptations nécessaires sur demande de certains services communaux ou cantonaux (par exemple pose de panneaux d'interdiction de stationner, engagement d'agents de sécurité etc.) ;
- les conditions météorologiques incertaines qui nécessitent des adaptations d'infrastructures si l'événement se déroule à l'extérieur.

Pour les recettes :

- le nombre de personnes attendues (si l'évènement est payant et/ou s'il y a une buvette) ;
- les réponses des demandes de subventions ;
- les conditions météorologiques.

Pour ces raisons et face à d'éventuels manques à gagner, il est important que les institutions, notamment publiques, soient prêtes à faire preuve de flexibilité dans leur appui financier. Ceci va dans le sens d'un soutien aux jeunes organisateurs, les encourageant dans ces entreprises.

ii. Autorisations

Les demandes d'Autorisations ont été effectuées environ 45 jours avant la date effective au travers du guichet en ligne du Service du commerce; elles ont été déposées après avoir été préavisées favorablement par le Conseil administratif de la ville de Genève.

Deux semaines avant la manifestation a eu lieu une **rencontre avec l'ensemble des services communaux et cantonaux concernés**. Cette dernière s'est déroulée sur les lieux de l'événement sous la coordination du gestionnaire municipal du domaine public et en présence de membres de l'association ainsi que différents représentants des services municipaux et cantonaux concernés ; nous la jugeons très utile, car elle permet de mettre au clair les conditions relatives à chaque service, et des compléments d'information peuvent être obtenus beaucoup plus rapidement que si les conditions étaient formulées par écrit. De plus, les différentes personnes présentes ont permis d'apporter des conseils de par leur expérience dans la réussite d'autres projets qu'ils ont vu défiler. A ce titre, les informations fournies par le représentant du SABRA³, ainsi que la mise à disposition gratuite et sans contrainte d'un sonomètre sont particulièrement utiles pour responsabiliser les organisateurs et réduire les nuisances sonores pour le voisinage. Un autre aspect tout aussi important de cette réunion est de permettre de rencontrer physiquement les personnes en charge de l'évaluation du projet de manifestation, apportant un sentiment rassurant pour ceux qui sont peu habitués au monde de l'événementiel.

Les délais forment un autre élément relatif aux autorisations. Alors que la demande a été déposée en ligne près d'un mois et demi avant la manifestation, les autorisations communales ne nous sont parvenues qu'une semaine avant. Quant aux diverses autorisations cantonales, elles nous sont arrivées, pour certaines, la veille de l'événement, et celle du service du commerce nous est parvenue 4 jours après (!) la manifestation, ce qui constitue une absurdité complète. Or, les autorisations sont un élément fondamental pour la bonne marche de l'organisation, puisqu'elles jouent un effet potentiellement suspensif. L'incertitude régnant jusqu'au dernier moment n'est pas propice à un développement serein de l'événement. Le système actuel qui tend à délivrer les autorisations à la dernière minute est extrêmement dissuasif pour de jeunes organisateurs débutants. Se lancer dans l'organisation implique nécessairement d'engager de l'argent qui n'est pas entièrement récupérable en cas d'annulation. Nous avons pris ce risque car

³ Service de l'air, du bruit et des rayonnements non-ionisants

nous avons une bonne expérience de l'événementiel associatif et des mécanismes étatiques et que cette expérience nous enseigne qu'on peut raisonnablement avoir confiance et être optimiste concernant les autorisations. Sans cet optimisme acquis par expérience, il est peu probable que de jeunes organisateurs débutants prennent le risque d'engager des ressources sans garantie.

De plus, les organisateurs peuvent être confrontés à des complications par la faute de **lenteur de transmission d'information entre différents services administratifs**. A titre d'exemple, les policiers municipaux présents sur les lieux le soir de notre événement ont exigés les autorisations écrites puisque ces dernières ne leurs étaient apparemment pas parvenues; cette situation ne devrait pas se produire.

Un point supplémentaire qui peut être amélioré est la **cohérence entre les différentes autorisations**. Alors que les acteurs concernés sont au bénéfice des mêmes informations, des différences à priori minimes peuvent apporter des grands doutes auprès des organisateurs. En nous servant une fois encore de notre exemple, que penser de l'autorisation du service du commerce (Scm) qui nous attribue les autorisations que jusqu'à 00:00 pour la diffusion de la musique, en décalage avec notre demande (00:30) acceptée par l'ensemble des autres services dès la réunion préparatoire, y compris le représentant du SABRA ?

En bref, nous constatons une procédure de demande d'autorisations relativement facile en particulier par le guichet en ligne; cette facilitée doit être maintenue. En revanche, nous constatons une opacité dans les décisions prises, suite à des étapes administratives parfois longues et souvent inefficaces ainsi qu'un système d'autorisations très dissuasif par son caractère suspensif. Nous demandons premièrement **une procédure claire et uniformisée**. Les autorisations doivent être traitées et délivrées de la même manière par les différents services; nous proposons par exemple être qu'elles soient toutes téléchargeables sur le portail internet des demandes en ligne. Nous demandons deuxièmement **une procédure rapide et progressive**. Afin de réduire le caractère suspensif d'autorisations délivrées au dernier moment, nous proposons que l'autorisation soit délivrée en deux étapes. Dans un premier temps et le plus rapidement possible, les services concernés traitent la disponibilité du lieu et la faisabilité de l'événement : est-ce que le lieu est disponible ce jour-là pour tel projet ? Cette première autorisation doit arriver le plus vite possible et permet de garantir aux organisateurs que leur événement peut avoir lieu dans les grandes lignes. Dans un second temps, les services rentrent dans les détails et traitent des horaires précis de début et de fin, des infrastructures, des limites. Une autorisation délivrée en deux temps permettrait de résoudre le caractère dissuasif du système actuel et reste cohérente avec le traitement du général au particulier que fait chaque service.

iii. Contacts avec les Autorités

Déjà sous le régime actuel, la commune où se déroule l'évènement joue un **rôle conséquent dans l'appui organisationnel**. Dans le cas qui nous concerne, pas moins de 3 départements de la ville de Genève (culture et sport, cohésion sociale et solidarité, environnement urbain et sécurité) nous ont appuyé de différentes manières (financièrement, logistiquement, administrativement...) dans l'exécution de notre évènement. Nous considérons qu'il est de la compétence communale d'encourager les initiatives citoyennes et associatives sur le territoire en question, et ces prestations doivent être maintenues d'une part, développées et coordonnées d'autre part. Elles doivent être maintenues car la complexité de nombreuses étapes se voit diminuée par une action de l'administration. Celle-ci possède des ressources logistiques utiles et aisément mobilisables et est responsable tant de fournir des prestations aux communiens que de garantir la qualité et la diversité des activités communales. Ces prestations doivent en complément être développées et coordonnées. Dans le but de favoriser les démarches entreprises par les jeunes pour les jeunes, il faut permettre un accès plus large à certaines ressources. Cela signifie par exemple une mise à disposition du matériel de location de fête à tarif préférentiel.

Cette entreprise doit aussi être coordonnée par des **personnes de contact**. En ville de Genève, le gestionnaire du domaine public joue un rôle de facilitateur important. Sa grande connaissance des différents partenaires et son côtoiement avec différents organisateurs lui assure une vue d'ensemble efficace de l'ensemble du processus. Il présente de plus l'avantage d'être disponible pour répondre aux sollicitations des organisateurs. Une personne de contact dans chaque institution publique et/ou département, c'est l'atout d'un réel appui au monde associatif qui assume de plus en plus l'organisation de rassemblement de la population.

iv. Sensibilisation

Lors de notre évènement, un stand a été tenu par un membre de la FEGPA. L'organisation était munie de son arsenal de matériel de prévention au sujet de l'alcool et des drogues principalement. La sensibilisation est évidemment importante, d'autant plus qu'elle est facilitée par le **cadre adéquat de la vie nocturne**. Si un certain nombre de personnes se sont rendues auprès du stand, le public touché est moins important que si la prévention était mobile. Des travailleurs sociaux hors murs du Service de la jeunesse étaient également présents ; ils offraient la possibilité d'une **sensibilisation plus flexible qu'un stand de prévention**, mais rentrer en contact avec la population-cible est plus difficile que par un stand fixe. Nous attendons que cette option intéressante de sensibilisation soit d'avantage examinée pour en permettre un bilan afin de réfléchir à son utilité.

CONCLUSION

Ainsi, nous avons réussi à montrer que malgré les difficultés inhérentes à l'organisation d'un tel évènement, cela est possible en un temps record. Nous avertissons cependant que cette démarche a été effectuée par des jeunes qui ont une expérience associative et/ou évènementielle importante et que cette démarche ne doit pas être entreprises n'importe comment. Nous croyons fermement que des adaptations dans le fonctionnement des organisations communales et cantonales favoriseraient l'organisation d'évènements par les jeunes pour les jeunes. Ce dernier point constitue un élément central de notre regroupement associatif qui formule la demande suivante:

Une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les Maisons de Quartier. Nous souhaitons, dans certains cas, des partenariats de mise à disposition de locaux à des associations, et dans d'autres, l'instauration de contrats jeunes permettant d'obtenir des tarifs préférentiels de location de lieux et de simplifier les démarches administratives nécessaires pour l'organisation d'un évènement. Ces mesures encourageraient l'organisation d'une manifestation par des jeunes pour des jeunes et ainsi l'auto-responsabilisation.

A la suite de l'application de la LRDBHD

Avec l'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2016 de la loi sur la restauration, le débit de boisson, l'hôtellerie et le divertissement (LRDBHD), des changements structurels, en particulier des transferts de compétences canton - communes, vont être effectués. C'est l'occasion idéale, en particulier pour les instances municipales, de tenir compte de nos propositions de modifications et d'appliquer les changements nécessaires à une facilitation des démarches en question. Nous insistons également sur la nécessité d'une harmonisation des pratiques en termes d'autorisations, afin de garantir des conditions équitables d'obtention d'autorisations dans le canton.

REMERCIEMENTS

L'organisation de cet événement n'a été possible qu'avec l'appui financier des groupements suivants, que le comité exécutif souhaite remercier chaleureusement :

Ville de Genève (département de la cohésion sociale et de la solidarité)

Canton de Genève (Fond jeunesse)

Fondation Ethique et Valeurs

Association Uni Party

Communes de Meyrin, Céligny et Bernex

Ainsi que les institutions qui nous ont mis à disposition du matériel :

Ville de Genève (département de l'espace urbain et de la sécurité)

Ville de Genève (département de la culture et du sport – fête de la musique)

Ville de Genève (département de la cohésion sociale et de la solidarité - service de la jeunesse)

GLAJ-GE

Nous félicitons et remercions tous les bénévoles qui se sont engagés pour la réalisation de cette soirée et sans qui rien n'aurait été possible.

Merci enfin aux associations membres du Collectif qui ont relayé les informations et ont fourni un appui communicationnel important.

ANNEXES

Annexe n°1 : Comptes globaux

	DOMAINES	CHARGES	REVENUS
1	Frais administratifs	38.25	
2	Frais de communication	444.90	
3	Frais d'organisation	4'705.90	
4	Frais d'autorisations	318.-	
5	Frais de sécurité	801.80	
6	Buvette	1302.85	885.50
7	Frais divers	302.35	
8	Subventions		8000.-
9	Retour d'excédents		-971.45
	TOTAL	7914.05	7914.05

Annexe n°2 : «Il est légitime que les jeunes veuillent s'amuser» par Marine Guillain , article paru sur 20minutes.ch le 14 juin 2015

Un collectif d'associations de jeunes a organisé une soirée qui visait à promouvoir la vie nocturne, dans un cadre adéquat. Deux DJ qui mixent du funk, plusieurs fêtards qui bavardent et rigolent en se déhanchant, d'autres un peu plus loin qui s'achètent une crêpe ou une bière... L'ambiance était à la cool, samedi soir, en face du Musée d'art et d'histoire. La pluie n'a pas empêché des centaines de jeunes de se rendre à la soirée FMR à la promenade de l'Observatoire, organisée par le collectif «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée». Objectif de l'événement: montrer qu'avec un cadre adéquat (samaritains, stands de prévention, buvette, musique, poubelles), les jeunes sont tout à fait capables de faire la fête sans débordements. Alors que les mesures répressives qui les empêchent de festoyer ne font qu'inciter à la débauche.

La soirée s'est effectivement déroulée sans heurts, indique la police. «On prend toujours un risque en organisant ce genre de rassemblement sur la voie publique, note Laurence Fehlmann Rielle, de la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme. Mais il est légitime que les jeunes aspirent à s'amuser.» Selon elle, l'important est de mettre en place des mesures de prévention pour éviter les problèmes.

«Le défi était de transformer un espace habituellement abandonné à la consommation d'alcool sauvage en un lieu de fête responsable», explique Sylvain Leutwyler, du collectif. La soirée visait à appuyer une pétition lancée en mars, qui demande notamment que les infrastructures actuelles soient mieux exploitées et que les bars ne puissent pas interdire l'accès aux 16-18 ans. Elle sera déposée le 25 juin.